

Le tri des biodéchets, **UNE OBLIGATION POUR TOUS**

Depuis le 1er janvier 2024, le tri des biodéchets à la source devient une obligation pour tous. Les collectivités sont ainsi tenues de proposer aux particuliers une solution de valorisation organique des biodéchets.

**QUE PROPOSE LA CCFU?**

Afin de vous aider à valoriser vos biodéchets, la CCFU organisera des séances d’information dans chaque commune à partir du 1er mars 2024. Ce sera l’occasion de parler des bonnes pratiques du compostage, de sensibiliser au paillage et aux divers usages des déchets verts. A l’issue de ce rendez-vous, les participants pourront emporter un composteur en plastique offert par la collectivité.

Il sera aussi possible de venir retirer gratuitement un composteur à la CCFU en faisant une demande en ligne : www.fier-et-usses.com (onglet Déchets/Compostage) ou par téléphone au 04.50.77.70.74 - Service déchets.

**Une condition à respecter** : 1 composteur par foyer pour des personnes résidant dans un logement individuel sur le territoire de la CCFU.

Une image contenant capture d’écran, texte, Logiciel multimédia, conception

Description générée automatiquement**CALENDRIER DES DISTRIBUTIONS**

**du 1er février au 5 mars et après le 28 avril**

sur rendez-vous : Tel: 04.50.77.71.17

mail: vdeshaires@ccfu.fr

Pendant les horaires d’ouverture de la CCFU

**du 1er mars au 27 avril**

Voir calendrier ci-contre

13 Mars - **LA BALME DE SILLINGY** - Salle oppidum

14 mars - **LOVAGNY** - Mairie - Salle consulaire

20 mars - **CHOISY** - Salle Menulles (Stade de foot)

27 mars - **MESIGNY** - Salle polyvalente

28 mars - **SILLINGY** - CCFU

3 avril - **SALLENOVES** - Salle polyvalente

4 avril - **NONGLARD** - Mairie - Salle du conseil

Une image contenant texte, capture d’écran, Police

Description générée automatiquement

**VOUS HABITEZ EN IMMEUBLE ET VOUS SOUHAITEZ COMPOSTER? CONTACTEZ-NOUS!**

Nous pourrons vous accompagner dans la mise en place d’une plateforme de compostage collectif au pied de votre immeuble.